



Avenir de l'école secondaire intercommunale des Ponts-de-Martel (ESIP)

Décembre
2009

Madame, Monsieur,

Nous pouvons vous donner d'excellentes nouvelles quant à l'avenir de l'école secondaire intercommunale des Ponts-de-Martel.

Il y a un peu plus d'une année, Madame Perrinjaquet, Cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), proposait de supprimer purement et simplement notre école car elle ne respectait pas l'indice d'encadrement¹. Les autorités communales et scolaires se sont donc approchées des 2 villes, afin d'étudier la possibilité de devenir une école satellite de leur centre scolaire.

La collaboration avec la ville du Locle s'est avérée impossible pour 2 raisons : Le Locle a une faible marge sur l'indice d'encadrement, qui est en relation directe avec le nombre d'élèves. De plus les élèves de La Sagne ne pouvaient pas se rendre au Locle faute de transport public. En cas de collaboration avec Le Locle, nous n'aurions pu garder **qu'une seule et unique classe de 6^{ème} année aux Ponts-de-Martel.**

Par contre, le Centre scolaire de La Chaux-de-Fonds, bénéficie d'une plus grande marge sur ce fameux indice. La collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds permettait ainsi de **conserver 2 classes de 6^{ème} année ainsi que 2/3 des classes de 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années des sections moderne et préprofessionnelle.**

Il est donc évident que les autorités ont choisi cette solution. L'école va ainsi dépendre administrativement de la direction de l'école Crêtets-Bellevue dès la rentrée d'août 2010.

Cerise sur le gâteau ou cadeau de Noël, Monsieur Philippe Gnaegi, nouveau chef du DECS, suite à notre ténacité et notre volonté de collaborer avec La Chaux-de-Fonds, a décidé le 4 décembre 2009 d'autoriser une expérience pédagogique (regroupement des sections moderne et préprofessionnelle) dès la rentrée d'août 2010. A noter que cette solution a été proposée à Madame Perrinjaquet en octobre 2008 déjà et qu'elle l'avait refusée.

En résumé : Tous les élèves de la vallée resteront scolarisés aux Ponts-de-Martel pour la 6^{ème} année, il en sera de même pour les élèves des sections moderne et préprofessionnelle jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire.

¹ L'Etat subventionne 2 périodes d'enseignement par élève. Vu les faibles effectifs de l'ESIP, nous donnions trop de cours et ne respections donc pas cet indice, ce qui coûtait plus cher au canton.

Les élèves des Ponts-de-Martel et de Brot-Plamboz de la section maturité continueront de fréquenter l'école secondaire du Locle et ceux de La Sagne celle de La Chaux-de-Fonds. Les communes négocieront comme jusqu'à présent une convention avec la ville concernée.

En conclusion, ce projet pédagogique permet de laisser les enfants scolarisés aux Ponts-de-Martel et évite de nombreux déplacements aux élèves.

Cette excellente solution est le fruit d'une longue négociation. Elle a été possible grâce à la ténacité des personnes qui ont porté ce dossier mais surtout à l'ouverture d'esprit du nouveau chef du DECS. Les autorités scolaires et communales des communes concernées lui expriment leur sincère reconnaissance et leur satisfaction.

Nous profitons de vous remercier de la confiance que vous avez accordée à vos autorités dans le traitement de cette affaire

En espérant que vous serez, comme nous, ravis de ce dénouement, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année.

Le Conseil communal et le Syndicat intercommunal ESIP